

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/12/2025 - 8841 - 2011 B 00169 - 530 748 235 - 3FAUCHER

Désignation de l'entreprise :		SARL 3FAUCHER															1 2							
Adresse de l'entreprise		8 CHEMIN DE LA CROIX 86190 CHALANDRAY															Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		5 3 0 7 4 8 2 3 5 0 0 0 2 1															Néant ☐ *							
																	Exercice N clos le,		3 1 0 8 2 0 2 5					
																	Brut		Amortissements, provisions		Net			
																	1		2		3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA																						
Frais d'établissement *		AB															AC							
Frais de développement *		CX															CQ							
Concessions, brevets et droits similaires		AF															AG							
Fonds commercial (1)		AH															AI		50 000		50 000			
Autres immobilisations incorporelles		AK																						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL															AM							
Terrains		AN															AO							
Constructions		AP															AQ							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR															AS		390 389		186 051		204 338	
Autres immobilisations corporelles		AT															AU		299 893		201 666		98 227	
Immobilisations en cours		AV															AW							
Avances et acomptes		AX															AY							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS															CT							
Autres participations		CU															CV							
Créances rattachées à des participations		BB															BC							
Autres titres immobilisés		BD															BE							
Prêts		BF															BG							
Autres immobilisations financières *		BH															BI		3 358				3 358	
TOTAL (II)		BJ															BK		743 640		387 717		355 923	
Matières premières, approvisionnements		BL															BM		31 026				31 026	
En cours de production de biens		BN															BO		45 116				45 116	
En cours de production de services		BP															BQ							
Produits intermédiaires et finis		BR															BS							
Marchandises		BT															BU							
Avances et acomptes versés sur commandes		BV															BW							
Clients et comptes rattachés (3)*		BX															BY		2 406				2 406	
Autres créances (3)		BZ															CA		16 868				16 868	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB															CC							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD															CE							
Disponibilités		CF															CG		1 110 762				1 110 762	
Charges constatées d'avance (3)*		CH															CI		49 794				49 794	
TOTAL (III)		CJ															CK		1 255 972				1 255 972	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																						
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO															1A		1 999 612		387 717		1 611 895	
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	CP				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :															Stocks :				Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SARL 3FAUCHER		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000...)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	307 311	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	519 172	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	831 983	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	158 989	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	6 641	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	326 394	
	Dettes fiscales et sociales			DY	207 636	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	80 252	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	779 913		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 611 895		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	698 241
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>SARL 3FAUCHER</u>										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: <u>01092024</u> et clos le: <u>31082025</u>						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	9,50		
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	3 990 658		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL	70 558		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX	4 061 216		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	17		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF	1 000		
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI	8 827		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM	9 844		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON	1 537 697		
Variation négative des stocks								OQ	61 199		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	680 464		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS	193 318		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	163 209		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ	2 635 887		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	1 435 173		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	1 435 173		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	4 061 216		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								EY	9,50		
Période de référence								HX			
Date de cessation								GZ	3 1 / 0 8 / 2 0 2 5		
								HR	/ / / / /		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

SARL 3FAUCHER
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 8 CHEMIN DE LA CROIX
86190 CHALANDRAY
R.C.S : 530 748 235

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/12/2025

Le 16/12/2025,
à 18 heures,

Le soussigné Monsieur Nicolas FAUCHER, gérant et représentant permanent de la SAS NICOLAS FAUCHER FINANCES, associé unique :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société 3FAUCHER, Monsieur Nicolas FAUCHER, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Les conventions visées à l'article L. 223-19 du nouveau code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par l'Associé Unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2025, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses l'unanimité.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice de 519 171,56** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice** de **519 171,56** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 219 171,56 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 300 000,00 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés
31/08/2024	50 000 €
31/08/2023	Néant
31/08/2022	Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

